

Primé au festival Filmar en Amérique latine, le film *Isla negra* expose les fractures sociales du Chili dans un huis clos mettant aux prises un promoteur immobilier et la famille qu'il a délogée. Entretien

Le Chili côté lutte des classes

PROPOS RECUEILLIS PAR GUY ZURKINDEN

Filmar en Amérique latine ▶ Sur un bord de mer paradisiaque, une famille de pêcheurs occupe peu à peu la maison d'un promoteur immobilier, sous les yeux de l'intéressé et de son assistante. Se noue rapidement un huis clos intense thématissant l'accaparement des terres par la spéculation foncière, tout en dévoilant les immenses fractures sociales du Chili. C'est la trame d'*Isla negra* («l'île noire»), long-métrage récompensé par le prix du public lors du festival Filmar en Amérique latine, qui s'est tenu à Genève du 15 au 24 novembre. Le producteur et réalisateur chilien Jorge Riquelme Serrano a répondu aux questions du *Courrier*. Il a évoqué son film, son pays hanté par les stigmates de la dictature (1973-1990) – et la difficulté d'y faire du cinéma engagé.

Quelle a été la genèse d'*Isla negra*?

Jorge Riquelme Serrano: Il s'agit d'abord d'un hommage à Miguel Sotomayor. Cet ami vivait au bord de la mer, près de la capitale, Santiago, et subissait la pression des entreprises immobilières qui convoitaient son terrain. A travers son histoire, j'ai voulu aborder une réalité très actuelle au Chili: celle des promoteurs qui assiègent les familles de pêcheurs vivant sur la côte depuis des générations afin d'y réaliser des projets immobiliers. Souvent, ces entreprises puissantes, assistées par de très bons avocats, finissent par déposséder ces habitants de leur foyer – mais aussi leur histoire, de leurs attaches et de leur mémoire.

Miguel devait jouer dans mon film. Il est mort un mois avant le début du tournage, emporté par un cancer contracté en raison des pressions qu'il a subies. C'est lui qui m'a donné la force de terminer ce long-métrage, malgré des conditions très difficiles.

Vous avez rencontré de nombreux obstacles...

Il a été très ardu de trouver des financements. Je pense que c'est dû à un manque de volonté de parler de la thématique de l'expropriation des populations pauvres au Chili.

Trouver un lieu pour le tournage a été un autre problème. Nous avions prévu de le réaliser dans la maison de familles menacées par la spéculation immobilière. Mais par trois fois, les en-



Le film de Jorge Riquelme Serrano a reçu le prix du public du festival Filmar en Amérique latine. ANDRÉ CORDELI

treprises ont réussi à expulser celles-ci avant que nous puissions commencer à travailler.

La famille de Miguel voulait par exemple que nous réalisions le film dans leur maison. Mais la société immobilière l'a détruite deux semaines après sa mort. Tout cela est très violent.

Comment avez-vous choisi le lieu du tournage?

Isla negra est une station balnéaire très touristique: beaucoup de monde y visite l'ancienne résidence du poète Pablo Neruda.

Avec l'équipe de réalisation, nous avons rencontré plusieurs familles menacées par la spéculation immobilière sur ce bord de mer. Nous allions faire le film dans le foyer de pêcheurs assiégés par les promoteurs, mais ceux-ci ont dû le quitter avant le tournage.

J'ai donc inventé une situation dans laquelle la famille décidait d'occuper la maison de l'entrepreneur responsable de leur expulsion.

«Je voulais montrer l'affrontement entre deux grandes classes sociales»

Jorge Riquelme Serrano

Dans la première scène, la famille plante le drapeau du peuple autonome Mapuche sur la plage. Pourquoi cette référence?

Au cours de notre travail d'investigation, nous avons rencontré plusieurs

familles qui n'étaient pas Mapuche, mais utilisaient le drapeau de ce peuple autonome. Pour elles, il était un symbole de lutte et de résistance face aux grands entrepreneurs qui menaçaient de les exproprier.

La presque totalité du film se déroule dans la maison de plage d'un promoteur. Quel est le sens de ce choix?

Je voulais montrer l'affrontement entre deux grandes classes sociales – le propriétaire immobilier et les dépossédés qui tentent de récupérer leurs terres. Ce film se veut un miroir social du Chili, un pays caractérisé par de grandes oppressions de classe, de genre et de race. La figure du promoteur personnifie le pouvoir, l'arrogance et l'impunité caractéristiques de ces grands patrons. Et sa demeure de villégiature est l'espace réduit dans lequel se joue cette lutte des classes.

En 2021, l'élection de Gabriel Boric à la présidence avait nourri l'espoir d'une réduction de cette polarisation sociale au Chili. S'est-il concrétisé?

En 2019, le Chili a connu une énorme révolte, avec la jeunesse comme protagoniste principale. Ce soulèvement a indiqué la possibilité d'opérer les réformes structurelles nécessaires pour imposer plus de justice sociale dans un pays hyperpolarisé depuis la dictature de Pinochet [1978-1990].

L'élection de Gabriel Boric représentait cette aspiration au changement. Mais peu après [le 5 septembre 2022], un projet de nouvelle Constitution progressiste a été défilé dans les urnes. Depuis, le gouvernement est bloqué. Les forces sociales et les revendications qui s'étaient manifestées en 2019 se sont affaiblies. Et on assiste à une forte pression, notamment dans les médias, pour un retour au pouvoir de la droite, voire de l'extrême droite.

La fin du film reste très ouverte. Pourquoi?

Je pense que les fins ouvertes stimulent la réflexion du spectateur. Je voulais aussi éviter de réaliser un film caricatural, par respect pour les personnes concernées. Leur hypervulnérabilité amène ainsi les protagonistes à occuper la maison d'un riche entrepreneur, pour soigner le père agonisant et pour exiger réparation. Ces personnes en quête de justice ne sont pourtant pas des délinquantes. Mon ami Miguel Sotomayor, par exemple, a beaucoup souffert de la pression des promoteurs et voulait la dénoncer. Mais jamais il n'aurait fait preuve de violence.

Vous pratiquez un cinéma engagé.

Dans quelles conditions?

En raison du manque de ressources, faire du cinéma indépendant au Chili implique de nombreux sacrifices. J'ai tourné mes trois longs-métrages en vingt-quatre jours, je crois que c'est un record. Et cela, sans aucune aide du fonds chilien de soutien au cinéma.

Heureusement, j'ai eu la chance de travailler avec des techniciens et des acteurs de haut niveau. Grâce à leur talent et à leur engagement, nous avons pu transcender le manque de ressources.

Et malgré les difficultés, nous continuerons de faire un cinéma au service de la prise de conscience et du changement social. |

L'Etat belge condamné pour le placement forcé d'enfants

RDC ▶ Cette politique relevait du «crime contre l'humanité»: l'Etat belge a été condamné hier en tant qu'ancien pouvoir colonial au Congo (l'actuelle RDC) pour l'enlèvement à leurs mères et le placement forcé de cinq fillettes métisses avant l'indépendance de 1960, «un arrêt historique» selon les plaignantes.

Renversant le jugement de première instance prononcé en 2021, la Cour d'appel de Bruxelles a estimé que les faits n'étaient pas prescrits, et que ces «enlèvements systématiques» basés sur l'origine constituaient «un crime contre l'humanité», conformément au droit international applicable en 1946, après la Seconde guerre mondiale.

«On a gagné, c'est une victoire totale», a réagi auprès de l'AFP Michèle Hirsch, l'avocate de ces cinq femmes désormais septuagénaires, Léa, Monique, Noëlle, Simone et Marie-José. «L'arrêt est historique, c'est la première fois qu'un Etat colonial, la Belgique en l'occurrence, est condamné pour un crime commis durant la colonisation qualifié de crime contre l'humanité et dès lors non prescrit», a expliqué l'avocate.

L'Etat belge est condamné à indemniser le préjudice moral des plaignantes et à les dédommager à hauteur de 50 000 euros chacune, la somme réclamée dans la plainte qui avait été déposée en 2020. Ce procès

«Leur enlèvement est un acte inhumain et de persécution constitutif d'un crime contre l'humanité»

Cour d'appel de Bruxelles

a été le premier en Belgique à mettre en lumière le sort réservé aux métis nés dans les anciennes colonies belges (Congo, Rwanda, Burundi). La plupart d'entre eux n'étaient pas reconnus par leur père, et ne devaient se mêler ni aux Blancs ni aux Africains.

Les cinq plaignantes sont toutes nées entre 1945 et 1950 de la relation d'un homme blanc avec une femme noire dans l'ex-colonie belge, aujourd'hui la République démocratique du Congo (RDC). A l'âge de 2, 3 ou 4 ans, elles ont été retirées de force à leurs familles maternelles pour être placées dans des institutions généralement gérées par l'Eglise catholique,

où elles disent avoir été victimes de mauvais traitements.

Hier, la cour d'appel a relevé que les plaignantes avaient été «enlevées à leur mère respective, sans l'accord de celle-ci, avant l'âge de 7 ans, par l'Etat belge en exécution d'un plan de recherche et d'enlèvement systématique» ciblant les enfants métis «uniquement en raison de leurs origines».

«Leur enlèvement est un acte inhumain et de persécution constitutif d'un crime contre l'humanité en vertu des principes de droit international reconnus par le Statut du Tribunal de Nuremberg, intégrés dans le droit international», est-il souligné.

En 2019, le gouvernement belge avait reconnu la «ségrégation ciblée» subie par ces métis des ex-colonies. Pour les plaignantes, ces excuses n'étaient pas suffisantes et devaient être suivies d'indemnités. Leur requête de 2020 regrettait le fait que «la loi de réparation tant attendue par les victimes n'ait jamais vu le jour».

L'Etat belge a été le pouvoir colonial au Congo pendant un demi-siècle (1908-1960), après une première période d'occupation (1885-1908) durant laquelle le roi Léopold II avait fait de cet immense pays d'Afrique centrale sa propriété personnelle.

ATS/AFP